

Freiburger Kantonalschützenverein FKSV www.sctf.ch



Journée de la jeunesse du 31^{ème} Tir cantonal fribourgeois

Règlement

Préambule

La Société cantonale des tireurs fribourgeois (SCTF) édicte sur la base de l'article 25 de ses statuts, le Règlement suivant pour la journée de la jeunesse du 31^{ème} tir cantonal fribourgeois.

Pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les Cheffes de tir ou les tireuses sont bien évidemment aussi concernées.

Protection des données

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

1. Date Samedi 21 juin 2025

2. Lieu Stand de tir de la Montagne-de-Lussy

3. Participants 50 juniors (U17-U21) et 20 juniors (U13-U15) du canton de

Fribourg

4. Répartition Un quota minimum de 4 juniors (U17-U21) et de 2 juniors (U13-

U15) est attribué par district. Les places restantes sont

attribuées par catégorie sur la base du classement cantonal.

5. Qualification

5.1. Tir de qualification Les sociétés de tir en collaboration avec les responsables des

Fédérations, procèdent à un tir de qualification dans leurs stands de tir. Ils utilisent les feuilles de stand qui sont distribuées par la

SCTF.

Les tireurs effectuent deux fois le programme (point 10).







Freiburger Kantonalschützenverein FKSV www.sctf.ch



5.2. Saisie des résultats Les directeurs des jeunes tireurs des sociétés saisissent les

résultats dans le fichier en ligne jusqu'au 31 mai 2025.

Aucun autre résultat ne sera pris en compte après ce délai.

Les directeurs des jeunes tireurs transmettent immédiatement

les feuilles de stand à la SCTF à l'adresse suivante:

Martial Schenevey Route du Belvédère 2 1752 Villars-sur-Glâne

5.3. Palmarès cantonal Co

Ce palmarès cantonal est la base pour la qualification des participants à la journée de la jeunesse. Il est établi selon les critères suivants :

Addition des deux tours

En cas d'égalité:

· Le meilleur tour

• Le total des 2 séries de 4 coups

L'âge (le plus jeune prend l'avantage)

6. Convocation Les convocations seront adressées aux directeurs des jeunes

tireurs concernés avec copie aux responsables JT des

fédérations et aux présidents des sociétés de tir concernées.

7. Déroulement 08h30 – 10h15 : Tir éliminatoire pour l'ensemble des

participants, soit 7 séries de 10 tireurs

(12' par série)

10h30 – 11h00 : Finale des 8 meilleurs juniors (U17-U21)

et des 8 meilleurs juniors (U13-U15),

soit 2 séries de 8 tireurs

11h20 Proclamation des résultats

8. Finance Aucune

9. Arme Fusil d'assaut 90 uniquement, sans guidon annulaire.

10. Programme Cible A 10

Tir commandé

Nombre de coups = 13

3 coups d'essai, coup par coup en 2 minutes

6 coups, coup par coup, marqués individuellement

4 coups en série, marqués à la fin du tir

(10 coups en 5 minutes)







Freiburger Kantonalschützenverein FKSV www.sctf.ch



11. Classement

→ Total des 10 coups du programme

En cas d'égalité:

- Le total de la série de 4 coups
- Les meilleurs coups profonds de la série
- L'âge le moins élevé

12. Munitions

Seront remises sur la place de tir

13. Récompenses

Prix souvenir remis à tous les participants.

Médailles (or, argent, bronze) pour les 3 meilleurs juniors (U17-

U21) et pour les 3 meilleurs juniors (U13-U15). Prix pour les finalistes (bons ou prix en nature).

14. Recours

Les éventuels recours doivent être adressés au plus tard 20 minutes après la fin du tir à la cheffe division formation et JT du canton. Ceux-ci sont examinés par une commission formée du président SCTF, de la cheffe division formation et JT du canton et du président de la CT TCFR 25. Les décisions de cette

commission sont définitives.

15. Approbation

Ce règlement a été approuvé par :

Le comité SCTF, le 30 novembre 2024,

La commission de tir du TCFR 25, le 16 décembre 2024.

Le président de la CT TCFR 25

Fabien Thürler

La cheffe division formation et JT SCTF

Daniela Perritaz



